



HOSSEGOR
SEIGNOSSE

Nos Honoraires d'agence (TTC)

VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES charge acquéreur
Terrains	8.30%
De 0 à 100 000 €	7.30 %
De 100 001 € à 150 000 €	6.80 %
De 150 001 € à 250 000 €	6.30 %
De 250 001 € à 400 000 €	5.80 %
De 400 001 € à 1 000 000 €	5.30 %
A partir de 1 000 001 €	4.80 %
Parkings et immobilier d'entreprise	10.30%

LOCATION

SUPERFICIE	MONTANT AU M ²
0 à 40 m ²	13 € dont 3 € pour l'EDL
> 40 à 60 m ²	11 € dont 3 € pour l'EDL
> 60 à 100 m ²	10 € dont 3 € pour l'EDL
100 m ² et +	9 € dont 3 € pour l'EDL

Dans la limite du plafond de 11 Euros/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m² en zone très tendue, à 10 €/m² en zone tendue et à 8 €/m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m². »

Baux Code Civil : 90% d'un mois de loyer Hors Charges par partie (dont 40 % d'état des lieux)

GESTION LOCATIVE

Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Congé bailleur : 100 € TTC

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 45 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC) ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

Suivi et gestion des travaux : 50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise

3% du montant TTC des factures de travaux supérieures à 200 € TTC

Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses

Aucune facturation en supplément

Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.5 % des sommes quittancées

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie des détériorations immobilières

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

LOCATION DES PROFESSIONNELS

(locaux commerciaux ou professionnels)

Commercialisation (visites, constitution du dossier et état des lieux) : 13% HT (15.6 %TTC) du loyer annuel HT et HC à la charge du locataire

Rédaction du bail : 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.

Renouvellement de bail à la charge du locataire :

450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

Barème applicable aux mandats signés à compter du 1^{er}/01/2022

SARL Unipersonnelle EUROCEAN au capital social de 14 550.94 € - 349 199 216 RCS BORDEAUX - 349 199 216 RCS DAX - 349 199 216 RCS BAYONNE

TVA intracommunautaire : FR 85 349 199 216 - Carte professionnelle 3301 2016 000 014 610 délivrée par la CCI Bordeaux - Assurance Responsabilité Civile

Professionnelle : RC Generali n° AR791047 - Garantie financière : CEGC, 16 Rue Hoche Tour Kupka B TSA 39999 92919 LA DEFENSE CEDEX

(Transaction : 110 000 € - Gestion : 600 000 €)

